



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES
DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Limoges, le 2 juin 2016

ASP

Monsieur le directeur de cabinet,

En fin d'année 2015, la direction de l'ASP vous a fait parvenir sa proposition relative à la mise en place du RIFSEEP au sein de l'établissement.

En date du 26 mai 2016, à l'occasion d'une réunion sur ce thème, la direction de l'ASP nous informe qu'elle n'a toujours pas reçu le résultat de votre analyse.

Par ce courrier, nous souhaitons donc vous faire part de notre inquiétude. En effet, bien que l'ancien régime indemnitaire soit devenu caduc, nous ne disposons pas encore des bases juridiques permettant le versement en fin d'année de la part modulable.

Cette situation est d'autant plus critique qu'en l'absence de validation de votre part, la direction de l'ASP nous indique qu'elle n'est pas en mesure de prévoir les modalités de calcul et de versement de cette prime.

En conséquence, dans l'intérêt des agents et dans le respect des propositions validées en groupe de travail par la direction et les représentants du personnel de l'établissement, le SNUITAM FSU vous demande d'intervenir pour réunir les conditions nécessaires à la mise en place du RIFSEEP et le versement des indemnités qui en découle.

Pour le SNUITAM FSU

Philippe DUBOIS

ASP
Délégation VAE
15, rue Léon Walras
CS 70902
87017 LIMOGES cedex 1
Tél. 05 55 11 51 25
Mobile : 06 60 22 49 36
Philippe.dubois@asp-public.fr

SNUITAM - FSU

DDAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9
Tél. 02 99 28 22 99 - Télécopie : 02 99 28 20 83